



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 7 août 2023 à 19h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Étienne Dupuis
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absente :
Véronique Payette

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-0708-244

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0708-245

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté.

ADOPTÉ

2023-0708-246

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	310,41 \$	3 août 2023
Lot 2	84 341,07 \$	3 août 2023

pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	33 451,09 \$	3 août 2023
Lot 4	263 557,67 \$	3 août 2023

soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2023-0708-247

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2023.

ADOPTÉ



2023-0708-249
ou annotation

2023-0708-250

2023-0708-251

2023-0708-252

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune demande écrite, le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

RÈGLEMENT 2023-411 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-329 DE GESTION CONTRACTUELLE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-411 modifiant le règlement 2019-329 de gestion contractuelle*, modifiant le seuil de 100 000 \$ par l'expression « Seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. » soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2023-412 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-291 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-412 modifiant le règlement 2016-291 concernant la délégation du pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires municipaux*, modifiant la délégation du directeur général ainsi : « seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. » soit et est adopté.

ADOPTÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MANNE QUOTIDIENNE - 2023

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ pour l'année 2023 à La Manne Quotidienne, qui a aidé à nourrir 24 familles de Crabtree en 2022.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

ÉTUDE DE CAPACITÉ DES POSTES DE POMPAGE « C » ET « F »

ATTENDU QUE la Municipalité planifie une zone de densification dans le secteur Majeau ;

ATTENDU QUE les stations de pompage de ce secteur doivent être analysées pour connaître la capacité maximale théorique qu'elles peuvent supporter sans débordement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document d'offre de service de *GBI experts-conseils* ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder nous-mêmes à l'étalonnage des pompes des stations susmentionnées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service OS 23-0972 du 7 juillet 2023 de *GBI experts-conseils*, préparée par Patrick Tremblay, ING, M. Ing. concernant l'étude de la capacité du poste de pompage du secteur Majeau (« F ») et du poste de pompage devant l'usine des Produits Kruger (« C »), sans option, pour un montant de 13 509,56 \$ incluant les taxes ;



2023-0708-253
ou annotation

QUE la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article 165.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des personnes engagées par le directeur général au 31 juillet 2023.

2023-0708-254

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2023-2024 au coût de 229,95 \$ (taxes incluses).

QUE monsieur Mario Lasalle soit le délégué de la Municipalité à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2023-0708-255

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2023 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-130-00-349-00	Promotion et encouragement artistes	1 500 \$	1 500 \$	0 \$
	02-130-00-350-00	Regroupement gens d'affaires	500 \$	500 \$	0 \$
	02-190-00-423-00	Assurance responsabilité publique	2 490 \$	52 820 \$	50 330 \$
	02-230-00-454-00	Formation mesures d'urgence	1 000 \$	1 000 \$	0 \$
	02-320-00-141-20	Employés occasionnels	4 000 \$	5 290 \$	1 290 \$
	02-320-00-411-00	Services scientifiques & génie	10 000 \$	14 060 \$	4 060 \$
	02-320-00-414-00	Logiciel gestion des actifs	1 500 \$	5 500 \$	4 000 \$
	02-320-00-952-00	Compensation pour chemins	940 \$	3 500 \$	2 560 \$
	02-701-30-421-00	Assurances générales	570 \$	23 450 \$	22 880 \$
	02-701-90-141-20	Employés occasionnels	5 720 \$	11 975 \$	6 255 \$
	Total :		28 220 \$		



N° de résolution
ou annotation

VERS	02-120-00-412-00	Cour municipale	1 300 \$	1 000 \$	2 300 \$
	02-130-00-414-01	Soutien informatique	1 500 \$	1 750 \$	3 250 \$
	02-130-00-496-00	Frais de banque	3 500 \$	10 000 \$	13 500 \$
	02-190-00-429-01	Assurance biens divers	470 \$	5 855 \$	6 325 \$
	02-320-00-454-00	Formation voirie	1 000 \$	4 500 \$	5 500 \$
	02-320-00-522-01	Entretien – Entrepôt 4 ^e Avenue	1 700 \$	5 100 \$	6 800 \$
	02-452-20-446-00	Récupération polystyrène	900 \$	850 \$	1 750 \$
	02-470-00-494-01	Comite vert	1 100 \$	1 000 \$	2 100 \$
	02-610-00-410-00	Honoraires professionnels	1 850 \$	37 150 \$	39 000 \$
	02-701-50-522-00	Entretien bâtiments & terrains	4 000 \$	9 300 \$	13 300 \$
	02-701-50-522-04	Entretien parc BMX	1 400 \$	1 150 \$	2 550 \$
	02-701-50-522-11	Entretien terrain balle	2 500 \$	6 950 \$	9 450 \$
	02-701-50-525-00	Entretien machinerie & véhicules	2 000 \$	6 750 \$	8 750 \$
	02-701-90-527-00	Logiciel loisirs Amilia	5 000 \$	12 000 \$	17 000 \$
Total :			28 220 \$		

ADOPTÉ

2023-0708-256

OFFRES DE VIDEOTRON POUR LE FORFAIT INTERNET DE CERTAINS IMMEUBLES MUNICIPAUX

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre promotionnelle de *Vidéotron* d'une durée de 60 mois (5 ans) pour passer à un internet ayant un débit de téléchargement de 940 Mbit / sec, négociée le 2 août 2023 pour les immeubles suivants :

- Bibliothèque (59, 16^e Rue)
- Aréna Roch-Lasalle (275, 1^{re} Avenue)
- Entrepôt du parc Armand-Desrochers (50, 17^e Rue)
- Garage municipal (210, 1^{re} Avenue)
- Caserne Claude-Migué (138, 12^e Rue)
- Parc du Moulin Fisk (31, chemin Rivière-Nord)

ADOPTÉ

2023-0708-257

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE REMISE DE RECONNAISSANCE ET DE CONTRIBUTIONS LORS D'ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRES SOCIAUX

ATTENDU QUE l'année du souper des Fêtes où sont remises les reconnaissances aux employés par rapport à leur ancienneté n'était pas clairement établie dans la politique, ce qui pouvait entraîner de la confusion ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le texte de la politique pour y indiquer que les employés recevront leur reconnaissance lors du souper des Fêtes qui suit leur date d'anniversaire d'entrée en service continu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique de remise de reconnaissance et de contributions lors d'événements à caractères sociaux modifiée telle que présentée au conseil.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0708-259

DEMANDE À LA MRC – RÈGLEMENT INTERDISANT LES SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

ATTENDU QUE la volonté citoyenne de la Municipalité de Crabtree demande l'interdiction des sacs en plastique, notamment pour les cahiers publicitaires livrés aux maisons ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à ce qu'il y ait une uniformisation régionale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers de demander à la MRC de se pencher sur la possibilité d'instaurer une réglementation unifiée pour l'interdiction des sacs de plastique sur son territoire.

ADOPTÉ

ENGAGEMENT À PARTICIPER AU PROJET DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ICI

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités et villes constituantes de la MRC de Joliette à savoir : Crabtree, Joliette, Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Thomas et Sainte-Mélanie désirent présenter un projet de gestion de matières résiduelles – industries, commerces et institutions (ICI) dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Crabtree s'engage à participer au projet de gestion des matières résiduelles - ICI et à assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le Conseil nomme la MRC de Joliette, organisme responsable du projet.

ADOPTÉ

2023-0708-260

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QU'il a été établi que les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0708-261

ATTENDU le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2022 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2022 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

RATIFICATION D'INSTALLATION DU DOS D'ÂNE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DES DEUX-RIVIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité a modifié sa politique concernant les dos d'âne par la résolution 2023-0506-195 ;

ATTENDU QUE les résidents du chemin des Deux-Rivières ont soumis une demande en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE le radar pédagogique a été installé sur cette voie durant 7 jours en mode espion (sans afficher la vitesse) ;

ATTENDU QUE le département des travaux publics recommande l'installation d'un dos d'âne temporaire à cet endroit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier l'installation d'un dos d'âne temporaire sur le chemin Beaudoin sur le chemin des Deux-Rivières ;

ADOPTÉ

2023-0708-262

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables ;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.



N° de résolution
2023-0708-263

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1201, CHEMIN ARCHAMBAULT

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 1201, chemin Archambault, lequel est en zone A-6.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 29 juin 2023, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers :

DE refuser la demande de dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement de 5 m sur une longueur de 12.19 m. dans la **marge avant** pour un bâtiment accessoire ;

D'accepter la demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire de 7.9 m. sur 12.19 m. dans la **cour avant** de la résidence du 1201 chemin Archambault sous les conditions suivantes :

- Respecter la marge avant de six mètres exigés dans la grille de zonage 99-044.
- Le garage projeté ne doit pas se trouver devant la façade de la résidence.

ADOPTÉ

2023-0708-264

ACHAT DE GAZ R434 POUR LE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE les travaux et achats liés au changement de réfrigérant à l'aréna ont été acceptés dans la programmation de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents de propositions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la proposition du 17 juillet 2023 d'*Aubin Pélissier*, préparée par Michel St-Germain concernant l'achat de 20 cylindres de 100 lb chacun de gaz R434, pour un montant de 47 483,81 \$ incluant les taxes ;

QUE la dépense soit subventionnée par la TECQ ;

ADOPTÉ

2023-0708-265

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation de budget révisé 2023 pour l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous* ;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale pour l'ensemble immobilier 2203 passe de 7 437 \$ à 7 637 \$;



N° de résolution
ou annotation

2023-0708-266

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé 2023 de l'Office d'habitation *Au cœur de chez nous* ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.